



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage 1415CE

Cinquième inventaire écoforestier du Québec méridional
2021

Analyse

Hakim Ouzennou, M.Sc.for, et Ian Paiement, ing.f., M.Sc.
sous la supervision de Carl Bergeron, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Photographie de la page couverture

Robin Lefrançois, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Diffusion

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction des inventaires forestiers
5700, 4^e Avenue Ouest, local A-108
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8669
Ligne sans frais : 1 877 936-7387
Télécopieur : 418 646-1995
inventaires_forestiers@mffp.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca/les-forets/inventaire-ecoforestier/

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
ISBN 978-2-550-93247-5 (1^{re} édition, novembre 2022)

Référence

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2021. Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage 1415CE, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers, 30 p.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Description générale des processus liés à l'inventaire

- 1. Unité de sondage et population sondée : compilation des superficies incluses et exclues**
- 2. Composition en essences des peuplements écoforestiers : portrait et analyse**
- 3. Analyse de regroupement de la composition en essences : méthode et résultat**
- 4. Densité et hauteur des peuplements écoforestiers : portrait et analyse**
- 5. Regroupement des densités et hauteurs : méthode et résultat**
- 6. Allocation des placettes-échantillons temporaires aux strates d'échantillonnage : analyse et ajustements**
- 7. Synthèse des strates définies et de l'allocation des PET**

INTRODUCTION

Le présent rapport présente les données, l'analyse et les méthodes qui ont conduit à la définition des strates d'échantillonnage et à l'allocation des placettes-échantillons temporaires (PET) de l'unité de sondage (US) 1415CE du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional.

Processus général de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM)

L'inventaire écoforestier vise à acquérir et à diffuser les connaissances sur les écosystèmes forestiers québécois. Il permet notamment de qualifier et de quantifier la superficie des peuplements forestiers et les volumes marchands bruts de bois sur pied. Le processus comporte quatre grandes activités qui sont réalisées sur une période de quatre ans. Ces étapes successives sont les suivantes :

Année 0 : Acquisition des photographies aériennes numériques

Années 1 et 2 : Cartographie écoforestière

Produite par photo-interprétation des images numériques, elle consiste à délimiter, à qualifier et à évaluer les superficies des peuplements écoforestiers selon des critères précisément établis.

Année 3 : Sondage

Consiste à établir des placettes-échantillons temporaires dans le but d'acquérir des mesures de variables dendrométriques dans les peuplements cartographiés.

Année 4 : Compilation forestière

Consiste à associer des variables dendrométriques mesurées dans les placettes à différentes échelles d'agrégation des peuplements de la carte écoforestière, allant des peuplements individuels jusqu'à l'unité de sondage.

Processus spécifique de la planification du sondage

Le processus de planification du sondage comporte quatre grandes étapes ici résumées.

1) Définition de l'unité de sondage et de la population cible

L'unité de sondage correspond au territoire dans lequel est établi un échantillonnage terrain de variables dendrométriques et écologiques et des attributs des stations forestières au moyen de placettes-échantillons temporaires. Une US est définie pour chaque unité de planification écologique (UPE) et pour chaque agence de mise en valeur des forêts privées. Les critères retenus dans la définition de l'US sont le mode de gestion et les usages des territoires forestiers (usages surfaciques et zones d'application de modalités d'intervention [ZAMI]). Ainsi, compte tenu de l'objectif d'échantillonner seulement les forêts aménagées, seuls certains modes de gestion sont considérés dans la définition de l'US. Quant aux usages, ils permettent de distinguer différentes utilisations du territoire et de leur attribuer des mesures de protection particulières. Un code d'impact sur la possibilité forestière est associé à chacun de ces usages et ceux ayant une valeur située entre « 01 » et « 06 » sont exclus de l'US. Enfin, la carte écoforestière sert de base pour la définition de la population cible à échantillonner dans l'US, soit les peuplements écoforestiers productifs et accessibles de 7 m ou plus de hauteur.

2) Objectifs poursuivis et plan d'échantillonnage

Le sondage de type PET est planifié et réalisé selon un plan d'échantillonnage à deux degrés à probabilités de sélection variables (méthode d'échantillonnage probabiliste). Les probabilités de sélection sont définies à partir de l'intensité d'échantillonnage fixée pour les strates d'échantillonnage. Ainsi, ce type de plan d'échantillonnage permet de contrôler minimalement le nombre de PET alloué par strate contrairement à un plan d'échantillonnage aléatoire simple ou systématique. Il en découle que les objectifs poursuivis par la stratification de l'échantillonnage sont d'assurer que chacune des strates est représentée dans l'échantillon global tout en assurant l'allocation d'une quantité suffisante de placettes-échantillons dans les principales compositions d'essences.

Puisqu'on vise des estimations par essence, les attributs de la carte écoforestière qui définissent les strates sont d'abord les essences et leur proportion relative de la surface terrière totale, et ensuite la densité et la hauteur des peuplements. Ces attributs permettent de tenir compte des gradients appréhendés des variables dendrométriques d'intérêt. Le regroupement des différentes compositions en essences est réalisé avec une analyse de classification. Dans le cas des densités et des hauteurs, on a utilisé les centiles (30e, médiane et 70e) pour scinder, lorsque cela était possible et en fonction de la superficie, les regroupements des compositions en essences.

3) Allocation des PET aux strates d'échantillonnage

La prescription ou l'allocation des PET consiste à déterminer le nombre de PET qui sera implanté dans chacune des strates d'échantillonnage. Dans le contexte d'application, on considère que l'allocation doit être proportionnelle à la superficie des strates. Cependant, il est souhaitable dans certains cas de moduler le taux d'échantillonnage, par exemple lorsqu'un nombre élevé de PET a été prévu dans des strates d'une très grande superficie, dont la composition en essences est très homogène. Le nombre de PET est ainsi réduit dans ces strates puis est ensuite réparti dans d'autres strates d'échantillonnage de plus faible superficie ou de composition en essences plus hétérogène ou plus rare.

4) Production du plan de sondage

Lors de la production du plan de sondage, on minimise les risques de biais potentiels rattachés à la sélection des placettes en faisant appel à une méthode d'échantillonnage probabiliste. La détermination des lieux précis d'implantation des placettes se fait en quadrillant le territoire à sonder selon deux échelles de travail. On quadrille d'abord le territoire à l'aide d'une grille de tuiles de 1 km², ensuite on quadrille chaque tuile à l'aide d'une grille de points équidistants de 125 m. Chaque point accessible localisés dans la population sondée représente ainsi un lieu potentiel d'implantation d'une placette.

On réalise ensuite le choix final des placettes à sonder en sélectionnant de façon aléatoire (probabilités variables) un ensemble de tuiles, puis une série de points dans chacune des tuiles (pour la formation des virées d'inventaire). La probabilité de sélection associée à un point à l'intérieur d'une tuile est déterminée à partir du nombre de placettes visé par strate et du nombre de placettes admissibles à la sélection (placettes potentielles).

Processus de l'inventaire écoforestier du Québec méridional de l'US 1415CE

Les différentes étapes du processus de même que la période à laquelle elles ont été réalisées ou seront complétées sont présentées dans le tableau suivant.

Prise de photographies aériennes	Acquisition et diffusion	2018
Cartographie écoforestière	Production	avril 2019 - décembre 2020
	Diffusion - statut primaire	mai 2021
	Diffusion - statut final	mai 2022
Sondage terrestre	Production	été 2021
	Diffusion	mai 2022
Compilation forestière	Diffusion	été 2022

Paramètres et hypothèses initiaux de l'US 1415CE

Quelques données de base ont été considérées dans la détermination du nombre de strates d'échantillonnage, leur superficie et dans l'allocation des PET aux strates. Ces données sont listées en tableau puis présentées plus en détail ci-après.

Superficie sondée (ha)	153 462
Nombre total de PET à implanter	1 338
Hypothèse initiale du facteur d'expansion (« Fe ») des valeurs à l'hectare d'une PET : allocation proportionnelle à la superficie sondée (ha / PET)	115
Superficie minimale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 10 PET)	1 147
Superficie maximale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 25 PET)	2 867

Superficie sondée

Il s'agit de la superficie de la population sondée. Celle-ci est obtenue à partir d'une grille de points équidistants de 125 m où chaque point correspond à 1,5625 ha. Les points retenus sont ceux localisés dans les peuplements forestiers productifs de 7 m et plus de hauteur de l'unité de sondage définie par des subdivisions territoriales. Les points situés sur pentes fortes ou à un endroit inaccessible en raison de pentes fortes sont exclus. Le détail des inclusions et exclusions de superficies est présenté à la section 1.2.

Nombre de PET à implanter

Le nombre de PET à implanter dans chaque unité de sondage a été déterminé avant la mise en œuvre du présent programme d'inventaire. Pour ce faire, le nombre total de PET à implanter au cours de la réalisation du programme a d'abord été défini, soit 39 000 sur les terres publiques et 4 000 sur les terres privées, avant qu'elles soient réparties dans les unités de sondages. La répartition des placettes a d'abord été réalisée à partir d'une appréciation de la diversité des unités de sondage qui consistait, en partie, à calculer deux indices de Shannon (Spellerberg, 2008); un premier en fonction des peuplements de la carte écoforestière, et un deuxième, en fonction des volumes par essence mesurés dans les placettes-échantillons permanentes (PEP). Des ajustements ont par la suite été réalisés à la répartition afin de réduire le nombre de PET des petits territoires pour obtenir une densité de placettes par km² similaire à la densité moyenne de placettes du sous-domaine bioclimatique auquel elles appartiennent (MFFP, 2015).

La section 7 présente, selon les strates finales, le nombre de PET à implanter et, dans le cas des unités de sondage avec une tenure privée, le nombre de PEP qui sera employé à la compilation.

Facteur d'expansion

Le facteur d'expansion correspond au poids de sondage associé à chacune des unités sélectionnées dans la population sondée (les PET dans les unités de sondage avec une tenure publique et les PET et les PEP dans les unités de sondage avec une tenure privée). Plus explicitement, on définit le facteur d'expansion ici comme étant le produit de deux facteurs : le premier permet de convertir les données mesurées dans une placette-échantillon lors du sondage terrain à des valeurs à l'hectare (PE/ha), tandis que le second correspond à la superficie de la population sondée représentée par chacune des placettes sélectionnées (ha/PE). Dans le présent rapport, on ne considère que le deuxième facteur, puisque dans le cadre de la planification du sondage terrestre, on travaille à l'échelle de la population sondée et non pas à l'échelle de la placette. Le premier facteur sera intégré dans l'équation lorsque les données des placettes seront disponibles et que les résultats de compilations seront produits. La valeur initiale du deuxième facteur, qui résulte de l'orientation d'obtenir un échantillonnage aléatoire et uniforme de la population sondée, est donnée par le ratio entre les deux paramètres précédents, soit entre la superficie de la population sondée et le nombre de placette-échantillon prévu dans l'unité de sondage. Il correspond à une même constante pour chaque placette. Cependant, nous verrons à la section 6 que des ajustements de ce ratio peuvent être appliqués en fonction de la composition en essences des strates.

Superficie des strates d'échantillonnage

Le nombre total de strates d'échantillonnage et leur superficie ne sont pas définis à l'avance. Cependant, les paramètres précédemment décrits, combinés à la recherche d'un certain équilibre entre considérer un maximum d'attributs de la carte écoforestière (suppose de définir un grand nombre de strates) et conserver la possibilité d'ajuster le facteur d'expansion de chacune des strates (suppose de définir peu de strates), définissent quelques balises. C'est ainsi que l'on vise à définir des strates pour lesquelles approximativement entre 10 et 25 placettes-échantillons seront présentes. En multipliant ces nombres de placettes par le facteur d'expansion, on obtient des balises approximatives - encore une fois sur la superficie minimale et maximale des strates à définir.

1. Unité de sondage et population sondée

1.1 Définition de l'unité de sondage basée sur les subdivisions territoriales

On présente ici les superficies incluses et exclues basées sur les données territoriales considérées pour définir l'unité de sondage. Ces données ont été vérifiées, puis corrigées lorsque cela était nécessaire, à la suite de l'exercice de validation des intrants à la définition des unités de sondage réalisé à l'automne 2020.

Territoire d'intérêt		Mode de gestion		Superficie	
Périmètre	Sondage	Code	Nom	ha	%
1415CE	Oui	01	Unité d'aménagement (UA)	278 294	29,5%
		10	Érabièrre acéricole (production mixte) sur unité d'aménagement (UA)	227	0,0%
	Non	01	Unité d'aménagement (UA)	20 093	2,1%
		02	Territoire forestier résiduel (TFR) libre de droit au sud de la limite nordique	4 921	0,5%
		06	Forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement (UA)	327	0,0%
		10	Érabièrre acéricole (production mixte) sur unité d'aménagement (UA)	83	0,0%
		12	Territoire forestier résiduel (TFR) sous Convention de gestion territoriale (CGT)	10 934	1,2%
		15	Écosystème forestier exceptionnel (EFE) désigné sur forêt publique	117	0,0%
		20	Petite propriété privée	443 183	46,9%
		22	Grande propriété privée	5 454	0,6%
		27	Concession minière privée	77	0,0%
		30	Terrain attribué au MAPAQ	38	0,0%
		40	Parc national québécois ou Projet de parc (Aire protégée)	150 904	16,0%
		50	Réserve écologique	727	0,1%
		51	Terrain attribué au MDDELCC	2	0,0%
		52	Eaux (lacs importants et réservoir)	6 718	0,7%
		53	Réserve aquatique et/ou Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	3 280	0,3%
		54	Réserve de biodiversité	2 971	0,3%
		55	Refuge biologique en projet (exclu de la production forestière)	208	0,0%
		59	Refuge biologique désigné	5 960	0,6%
60	Terrain attribué aux autres Ministères et Organismes publics (Hydro, MTQ, MCC, etc)	1 003	0,1%		
65	Forêt d'expérimentation (FE) - Source de semences	25	0,0%		
66	Forêt d'expérimentation	55	0,0%		
71	Lot mixte	280	0,0%		
80	Érabièrre acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)	1 078	0,1%		

Territoire d'intérêt		Mode de gestion		Superficie	
Périmètre	Sondage	Code	Nom	ha	%
1415CE	Non	90	Réserve indienne	7 915	0,8%
				944 872	100,0%

Usage forestier et zone d'application des modalités d'intervention		Superficie	
Sondage	Code d'impact	ha	%
Non	01	4 835	32,9%
	02	172	1,2%
	05	8 001	54,4%
	06	1 705	11,6%
		14 713	100,0%

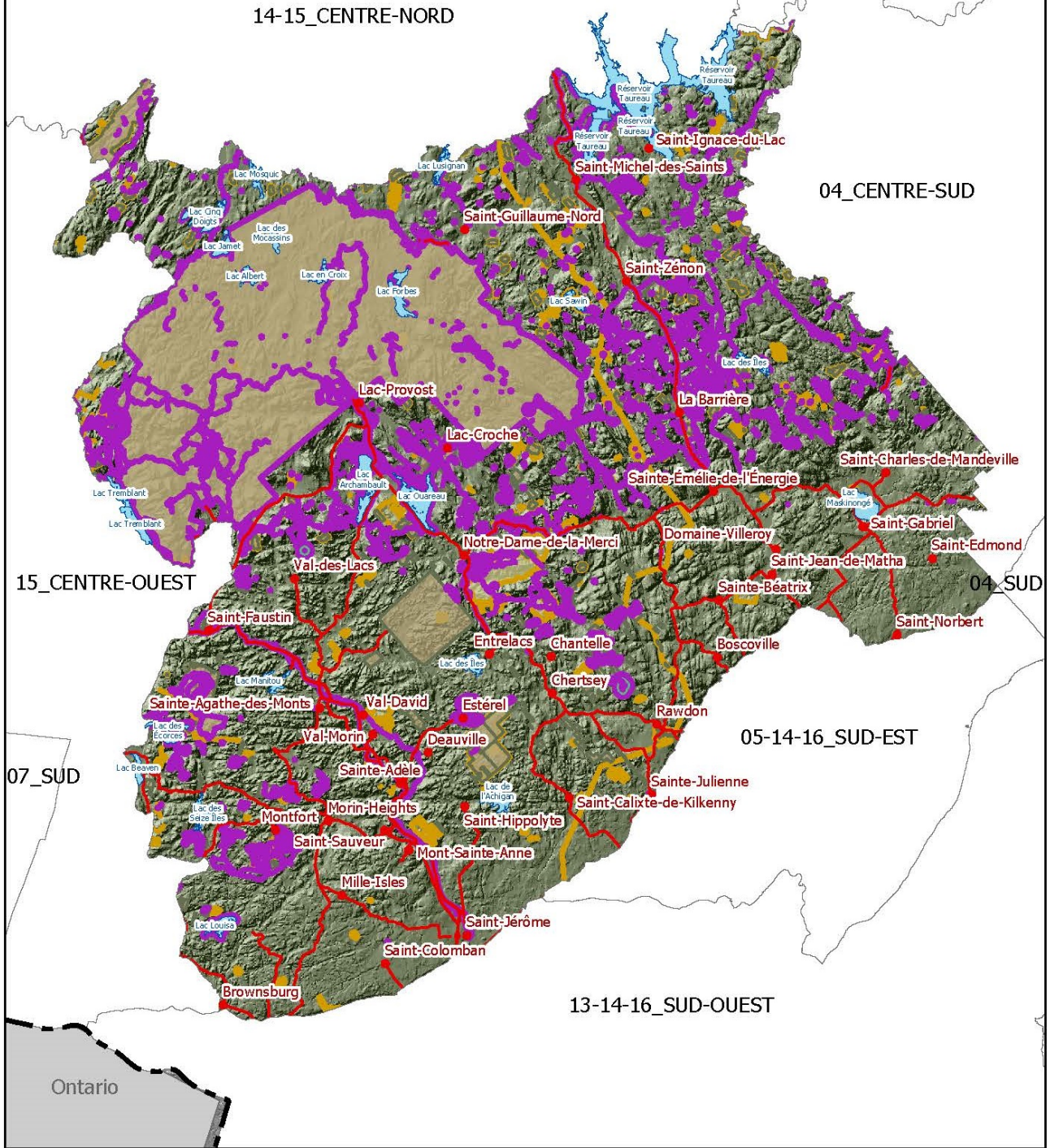
La synthèse des inclusions et exclusions basées sur les subdivisions territoriales est présentée sur la carte apparaissant à la fin de la présente section.

1.2 Définition de la population sondée


La population sondée est définie à partir des attributs de la carte écoforestière, des réseaux hydrographiques et de chemins et d'une couverture de pentes numérique. Le tableau qui suit présente la compilation des inclusions et exclusions.

Sondage	Description	Superficie	
		ha	%
Oui	Peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur	153 462	51,3%
Oui		153 462	51,3%
Non	Étendue d'eau	23 475	7,9%
	Terrain à vocation non forestière	1 575	0,5%
	Terrain forestier improductif	5 687	1,9%
	Terrain forestier avec pente «F» ou inaccessible	20 261	6,8%
	Peuplements écoforestiers de moins de 7 m de hauteur	15 529	5,2%
	Peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur	78 905	26,4%
Non		145 431	48,7%
		298 894	100,0%


**Carte des subdivisions territoriales définissant l'unité de sondage
14-15 CENTRE-EST**





Territoire sondé

 Unité de sondage 14-15 centre-est

Territoire non sondé


 Mode de gestion


 Usage forestier


 Zone d'application des modalités d'intervention

 Territoire non sondé et non cartographié


 Hydrographie surfacique


 Hydrographie linéaire


 Réseau routier

 Limite des unités de sondage

Frontières

 Frontière internationale

 Frontière interprovinciale

 Frontière Québec—Terre-Neuve-et-Labrador

(cette frontière n'est pas définitive)

2. Portrait et analyse de la composition en essences des peuplements

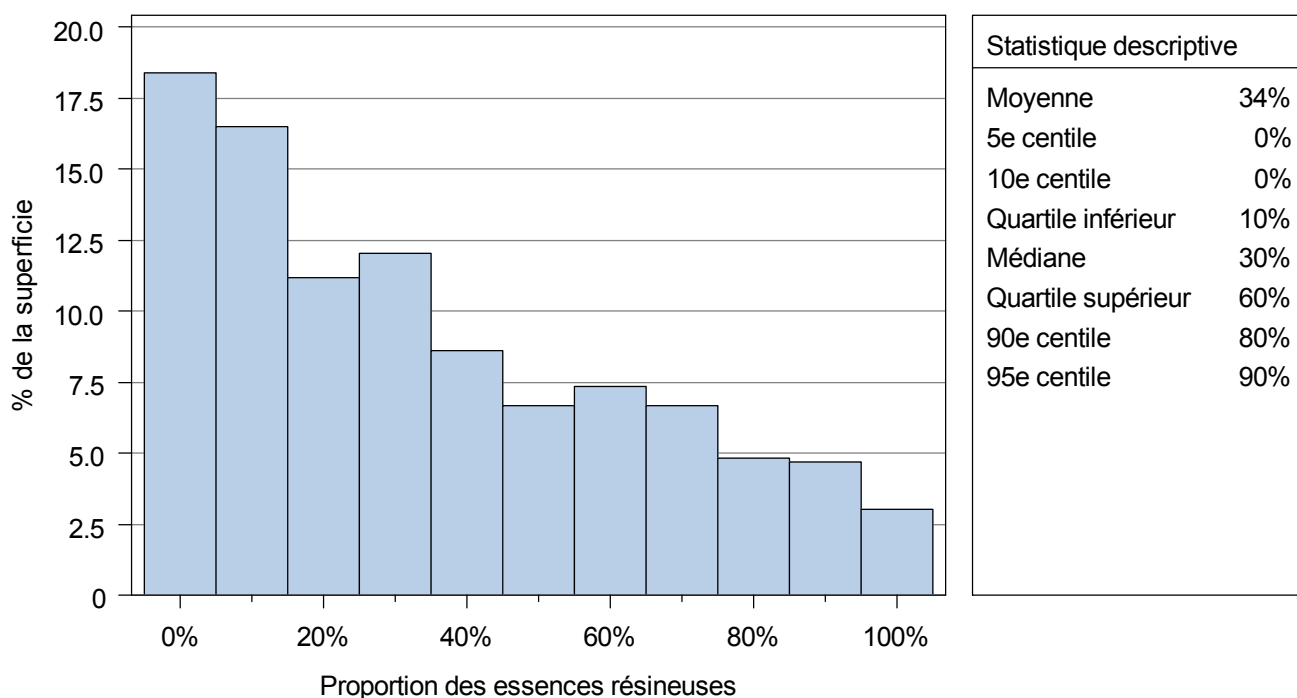
2.1 Types de couvert

Les types de couvert sont définis en fonction de la proportion des essences résineuses identifiées sur la carte écoforestière. Le tableau qui suit présente leur superficie et leur importance relative.

Type de couvert		Proportion des essences résineuses		Superficie	
Code	Nom	min	max	(ha)	(%)
F	Feuillu	0%	24%	70 732	46%
MF	Mixte à dominance feuillue	26%	50%	41 936	27%
MR	Mixte à dominance résineuse	52%	74%	21 545	14%
R	Résineux	76%	100%	19 250	13%
		0%	100%	153 462	100%

* Note : Les superficies avec le type de couvert « MM » ont été intégrées dans le type de couvert dominant entre « MF » et « MR ».

Plus précisément, l'importance relative en termes de superficie des différentes proportions d'essences résineuses dans les peuplements est présentée dans l'histogramme ci-dessous.



2.2 Importance relative des essences identifiées sur la carte écoforestière

La stratification écoforestière (MFFP, 2017) donne la proportion de la surface terrière totale (surface terrière relative) occupée par chacune des essences identifiées dans chaque peuplement par dizaine de points de pourcentage. Il est donc aisé de déduire l'importance relative de chaque essence de l'ensemble des peuplements cibles de l'US. Pour ce faire, il suffit de sommer les produits des proportions de la surface terrière totale des essences avec la proportion de la superficie totale occupée par chaque peuplement. Cette importance relative de chaque essence est ici présentée par type de couvert, puis pour tous les types de couvert.

Essence			Type de couvert				
Type	Code	Nom	F	MF	MR	R	Tous
Feuillue	BJ	Bouleau jaune	15,72%	14,27%	4,07%	0,37%	11,77%
	BP	Bouleau blanc (à papier)	14,22%	20,12%	16,51%	4,61%	14,95%
	CR	Chêne rouge	0,12%	0,00%	0,00%	0,00%	0,06%
	EO	Érable rouge	10,75%	9,70%	5,70%	0,90%	8,52%
	ER	Érables	1,10%	1,76%	0,94%	0,07%	1,13%
	ES	Érable à sucre	30,83%	4,90%	0,28%	0,01%	15,59%
	FH	Feuillus sur station humide	0,01%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0,40%	0,29%	0,65%	1,35%	0,52%
	FN	Feuillus non commerciaux	1,06%	0,95%	1,41%	0,64%	1,03%
	FO	Frêne noir	0,07%	0,08%	0,04%	0,01%	0,06%
	FR	Frênes	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	FT	Feuillus tolérants à l'ombre	1,75%	0,84%	1,24%	0,75%	1,30%
	FX	Feuillus indéterminés	0,40%	0,33%	0,61%	1,96%	0,61%
	HG	Hêtre à grandes feuilles	3,37%	0,18%	0,01%	0,00%	1,60%
	PA	Peuplier baumier	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	PE	Peupliers	11,72%	8,53%	3,78%	0,76%	8,36%
TA	Tilleul d'Amérique	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	
			91,57%	61,98%	35,25%	11,44%	65,53%
Résineuse	EB	Épinette blanche	0,38%	3,69%	3,90%	2,54%	2,05%
	EN	Épinette noire	0,04%	0,96%	3,26%	17,07%	2,88%
	EU	Épinette rouge	0,53%	5,62%	12,76%	15,51%	5,52%
	EV	Épinette de Norvège	0,00%	0,01%	0,11%	0,24%	0,05%
	MH	Mélèze hybride	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	ML	Mélèze laricin	0,01%	0,10%	0,45%	3,32%	0,51%
	PB	Pin blanc	0,02%	0,22%	1,08%	1,35%	0,39%
	PG	Pin gris	0,04%	0,24%	0,94%	3,93%	0,71%
	PI	Pins	0,01%	0,07%	0,13%	0,15%	0,06%
	PR	Pin rouge	0,00%	0,04%	0,28%	0,83%	0,16%
	PU	Pruche de l'Est	0,13%	0,38%	0,17%	0,03%	0,19%
	RX	Résineux indéterminés	1,59%	1,82%	1,82%	1,55%	1,68%

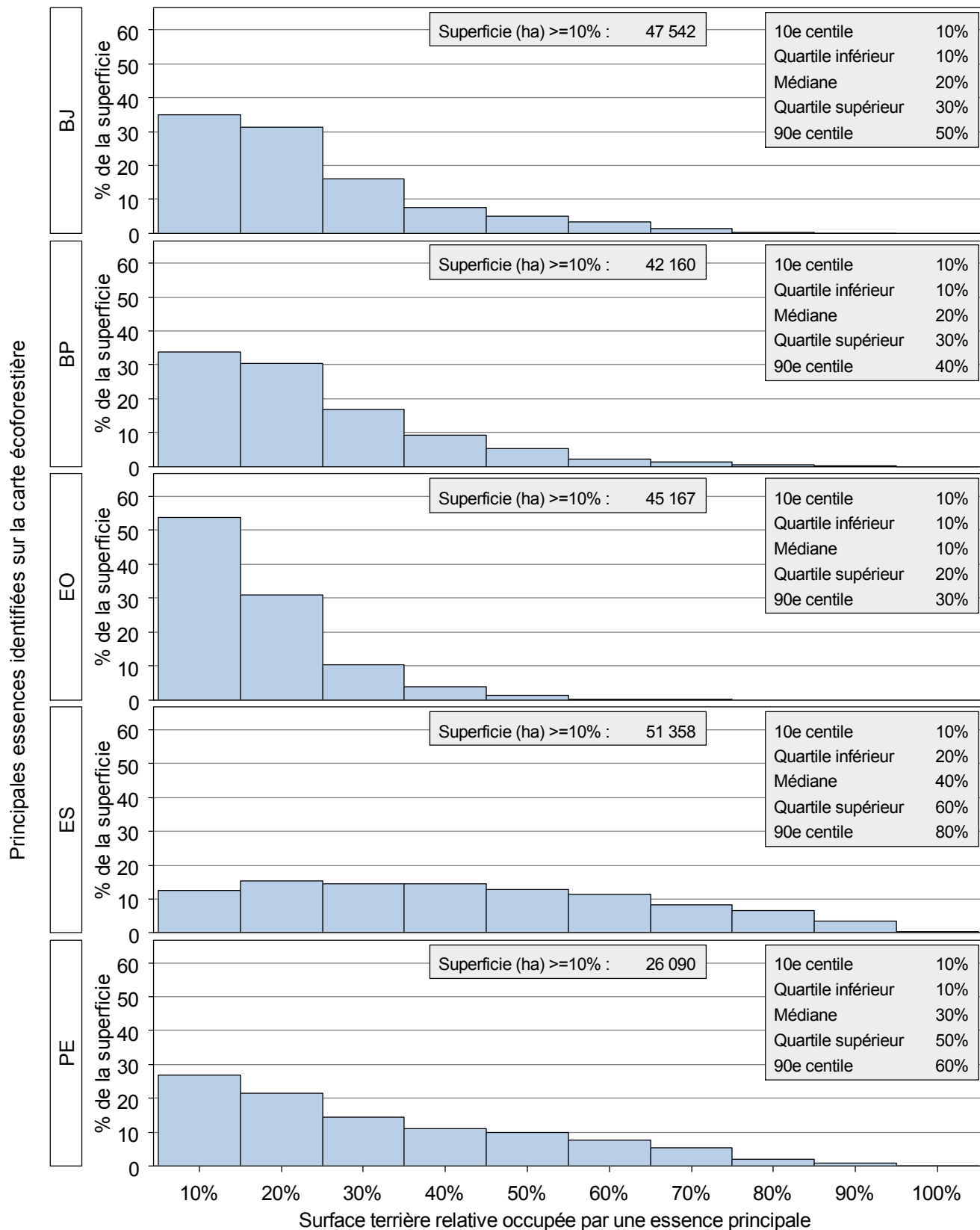
Essence			Type de couvert				
Type	Code	Nom	F	MF	MR	R	Tous
Résineuse	RZ	Résineux planté indéterminé	0,07%	0,97%	2,83%	7,20%	1,60%
	SB	Sapin baumier	4,37%	21,49%	32,50%	29,28%	16,12%
	SE	Sapin et épinette blanche	1,08%	0,36%	0,16%	0,14%	0,64%
	TO	Thuya occidental	0,16%	2,05%	4,34%	5,43%	1,93%
			8,43%	38,02%	64,75%	88,56%	34,47%
			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2.3 Distribution des surfaces terrières relatives occupées par les principales essences identifiées sur la carte écoforestière

Les pages qui suivent montrent au moyen d'histogrammes la distribution de la surface terrière relative (exprimée en %) des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Pour qu'une essence ait été considérée dans le calcul de la surface terrière, elle devait occuper au moins 10 % de la surface terrière totale du peuplement cartographié auquel elle faisait partie. Cette condition permet de constater, par exemple, si une essence est essentiellement présente à titre d'essence compagne ou si, à l'inverse, elle est essentiellement présente dans des peuplements purs, voire strictement monospécifiques. Ces distributions de surfaces terrières relatives sont présentées ci-dessous par type de couvert.

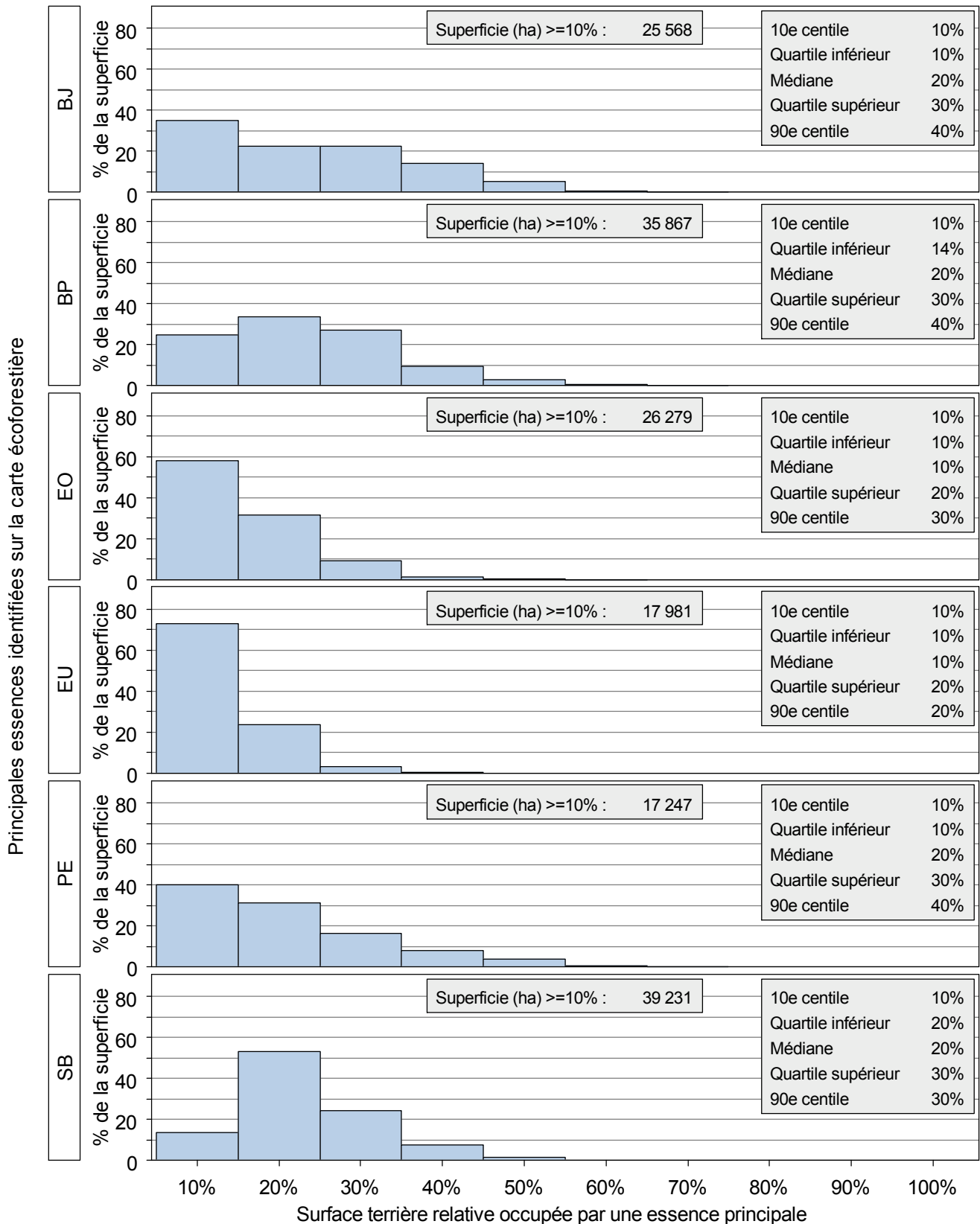
Type de couvert : Feuillu

Superficie totale du type de couvert : 70 732 ha



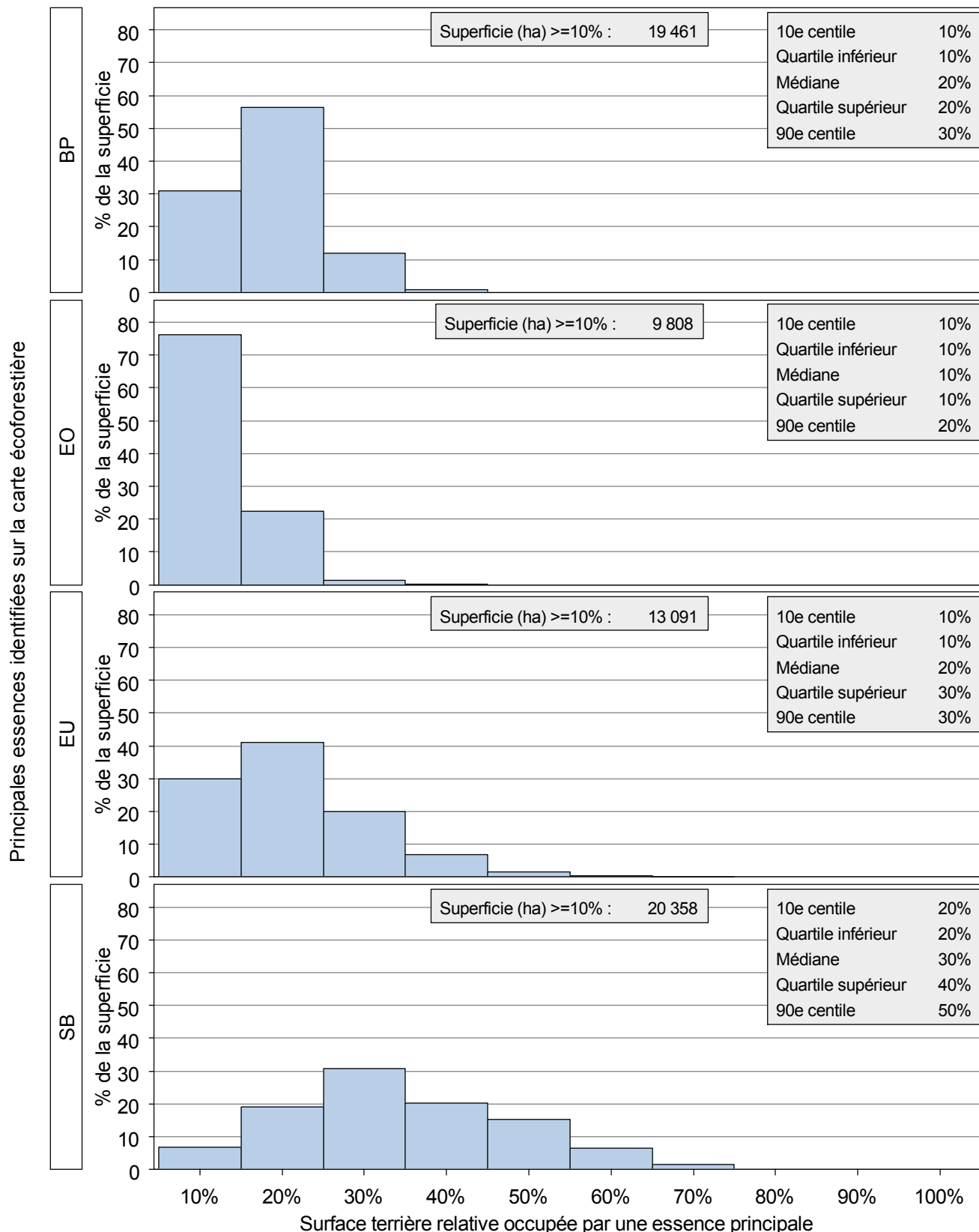
Type de couvert : Mixte à dominance feuillue

Superficie totale du type de couvert : 41 936 ha



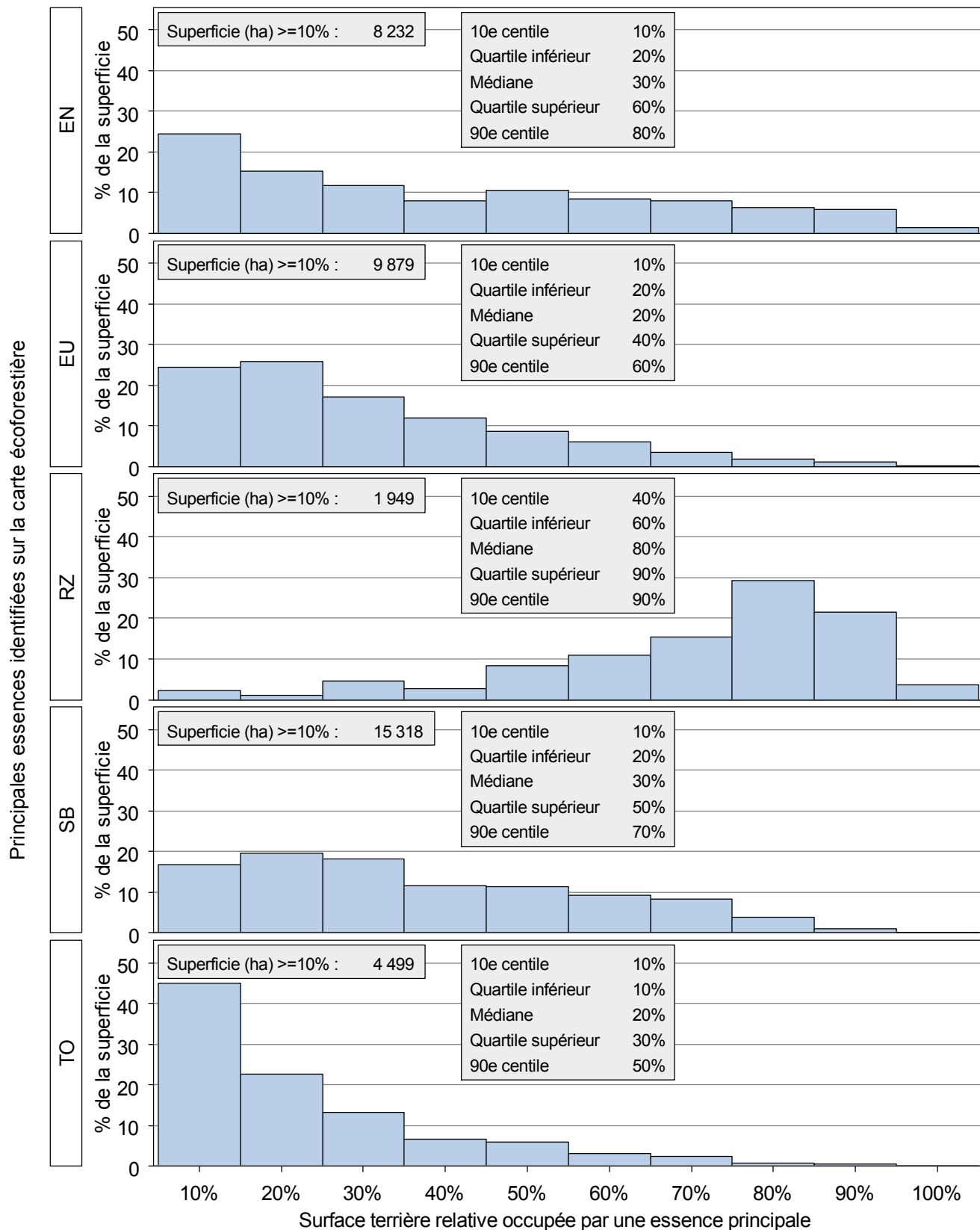
Type de couvert : Mixte à dominance résineuse

Superficie totale du type de couvert : 21 545 ha



Type de couvert : Résineux

Superficie totale du type de couvert : 19 250 ha



3. Regroupement de la composition en essences des peuplements

3.1 Méthode

La diversité des compositions en essences découlant de la stratification par essence détaillée est telle qu'il est difficile d'utiliser une approche empirique pour définir objectivement les groupes à retenir. Une façon simple de le faire est de préciser d'abord les essences que l'on considère comme importantes dans l'unité de sondage et d'effectuer ensuite une analyse de classification entre les peuplements en considérant la surface terrière relative de chacune des essences retenues pour l'analyse.

Cette analyse de classification a été retenue pour la définition des regroupements de la composition en essences des peuplements écoforestiers. L'analyse réalisée est de type hiérarchique (méthode de Ward) et la similarité des peuplements a été quantifiée par une mesure de « distance » (procédure CLUSTER, SAS Institute Inc., 2010; Daigle et Rivest, 2010).

Les variables d'analyse utilisées sont, pour chaque peuplement, les surfaces terrières relatives des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Une analyse spécifique a été menée pour chaque groupe de type de couvert ou d'origine retenu.

3.2 Résultat

Le tableau ci-dessous présente la compilation des superficies des groupes considérés.

Groupe retenu pour l'analyse de classification	Élément considéré		Superficie	
	Nom	Origine des essences	Type de couvert	(ha)
Feuilleux	naturelle	Feuilleux	70 708	46%
			70 708	46%
Mixte à dominance feuillue	naturelle	Mixte à dominance feuillue	40 776	27%
			40 776	27%
Mixte à dominance résineuse	naturelle	Mixte à dominance résineuse	20 209	13%
			20 209	13%
Plantation	plantation	Feuilleux	23	0%
		Mixte à dominance feuillue	1 160	1%
		Mixte à dominance résineuse	1 336	1%
		Résineux	2 455	2%
			4 974	3%
Résineux	naturelle	Résineux	16 795	11%
			16 795	11%

* Note : Dans le cas où la faible abondance de peuplements d'origine de plantation sur le territoire ne permet pas de former un groupe distinct pour l'analyse de classification, ils sont combinés avec les peuplements d'origine naturelle du même type de couvert.

Au final, 23 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements ont été définis. Les surfaces terrières relatives des essences des variables d'analyse des groupes définis sont présentées dans les tableaux qui suivent. On y trouve, par regroupement, les variables d'analyse utilisées et, pour chacune de ces variables, les valeurs du 10e et 90e centile en superficie. Ainsi, pour un groupe donné et une essence donnée, les valeurs du 10e et du 90e centile indiquent qu'environ 80 % des superficies ont une proportion de la surface terrière totale comprise entre les valeurs de ces centiles. Enfin, on a défini les appellations (étiquettes) des groupes à partir de la moyenne des surfaces terrières relatives des variables d'analyse.

Groupes définis dans le cas du type de couvert feuillu

Regroupement des essences Nom du groupe synthèse	Centile en superficie	Variables d'analyse retenues (% des essences)						
		BJ	BP	EO	ES	HG	PE	SB
BJ30BP20EO20ES10SB10	10e	20	0	0	0	0	0	0
	90e	50	22	30	30	0	10	20
BJ50ES20EO10	10e	40	0	0	10	0	0	0
	90e	70	10	10	40	0	0	10
BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	10e	0	25	0	0	0	0	0
	90e	20	50	30	20	0	20	20
BP60PE10EO10SB10	10e	0	40	0	0	0	0	0
	90e	10	72	20	10	0	30	20
EO30ES20BP20PE10BJ10	10e	0	10	10	10	0	0	0
	90e	10	30	40	40	10	20	10
ES30BJ30EO20BP10	10e	20	0	6	20	0	0	0
	90e	30	10	20	40	16	0	10
ES50EO10BJ10HG10BP10	10e	0	0	0	30	0	0	0
	90e	20	20	30	60	20	10	10
ES60BJ20EO10	10e	20	0	0	50	0	0	0
	90e	30	0	10	70	10	0	0
ES60HG20BJ10	10e	0	0	0	60	10	0	0
	90e	10	0	10	70	30	0	0
ES80BJ10	10e	0	0	0	70	0	0	0
	90e	20	0	10	90	10	0	0
PE40BP30EO10SB10	10e	0	10	0	0	0	30	0
	90e	10	40	30	10	0	50	20
PE60BP20SB10	10e	0	10	0	0	0	50	0
	90e	0	20	10	0	0	80	20

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance feuillue

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)							
Nom du groupe synthèse	en superficie	BJ	BP	EB	EO	ES	EU	PE	SB
BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	10e	20	0	0	0	0	0	0	10
	90e	50	20	10	20	20	20	0	30
BP30EO10BJ10SB30EU10	10e	0	10	0	0	0	0	0	10
	90e	20	40	10	30	10	20	10	40
ES20EO10BJ10BP10SB20	10e	0	0	0	0	10	0	0	10
	90e	20	30	10	20	30	10	10	20
PE30BP20SB20	10e	0	10	0	0	0	0	20	10
	90e	10	30	10	10	0	10	40	30

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance résineuse

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)								
Nom du groupe synthèse	en superficie	BJ	BP	EB	EN	EO	EU	PE	SB	TO
SB20TO10EN10EU10BP20EO10	10e	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	90e	10	20	10	30	20	20	20	30	30
SB30EU20BP20EO10	10e	0	10	0	0	0	10	0	20	0
	90e	20	30	10	0	10	40	10	40	10
SB50EB10BP20EO10	10e	0	10	0	0	0	0	0	40	0
	90e	10	30	20	10	20	10	10	60	10

Groupes définis dans le cas du type de couvert résineux

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)						
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EN	EU	ML	PG	SB	TO
EN60SB10ML10	10e	0	30	0	0	0	0	0
	90e	10	90	10	30	10	30	10
EU30SB20TO10PG10BP10	10e	0	0	0	0	0	0	0
	90e	10	10	60	0	10	40	40
SB60EU10EN10BP10	10e	0	0	0	0	0	40	0
	90e	20	30	20	0	0	80	10

Groupes définis dans le cas des plantations

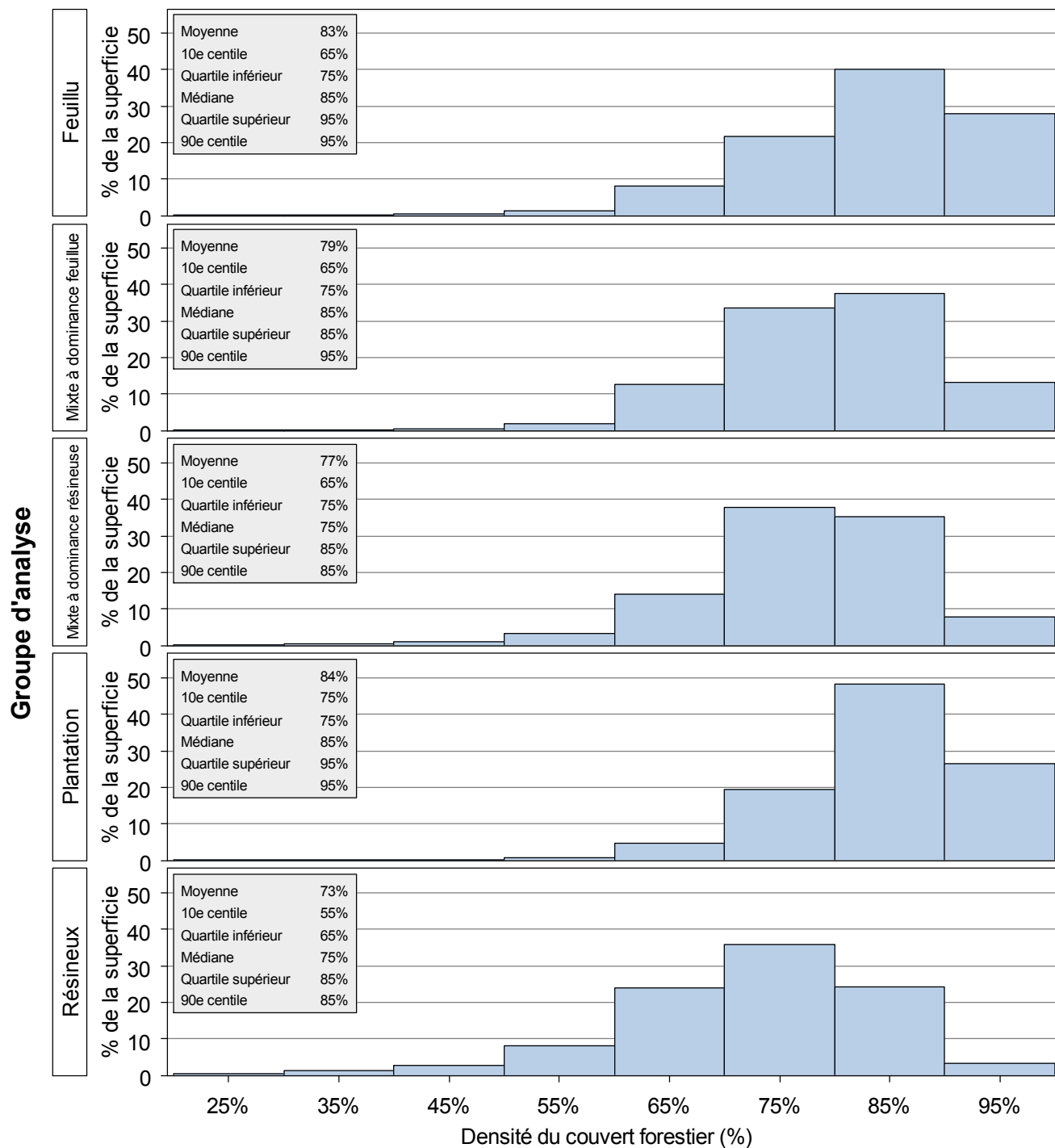
Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)						
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EB	EO	PE	PG	RZ	SB
RZ50SB10BP10PE10	10e	0	0	0	0	0	0	0
	90e	30	0	10	20	0	80	20

* Note: La variable d'analyse 'FI' correspond à la somme des proportions de 'FI', 'BP' et 'PE'.

4. Densité et hauteur des peuplements

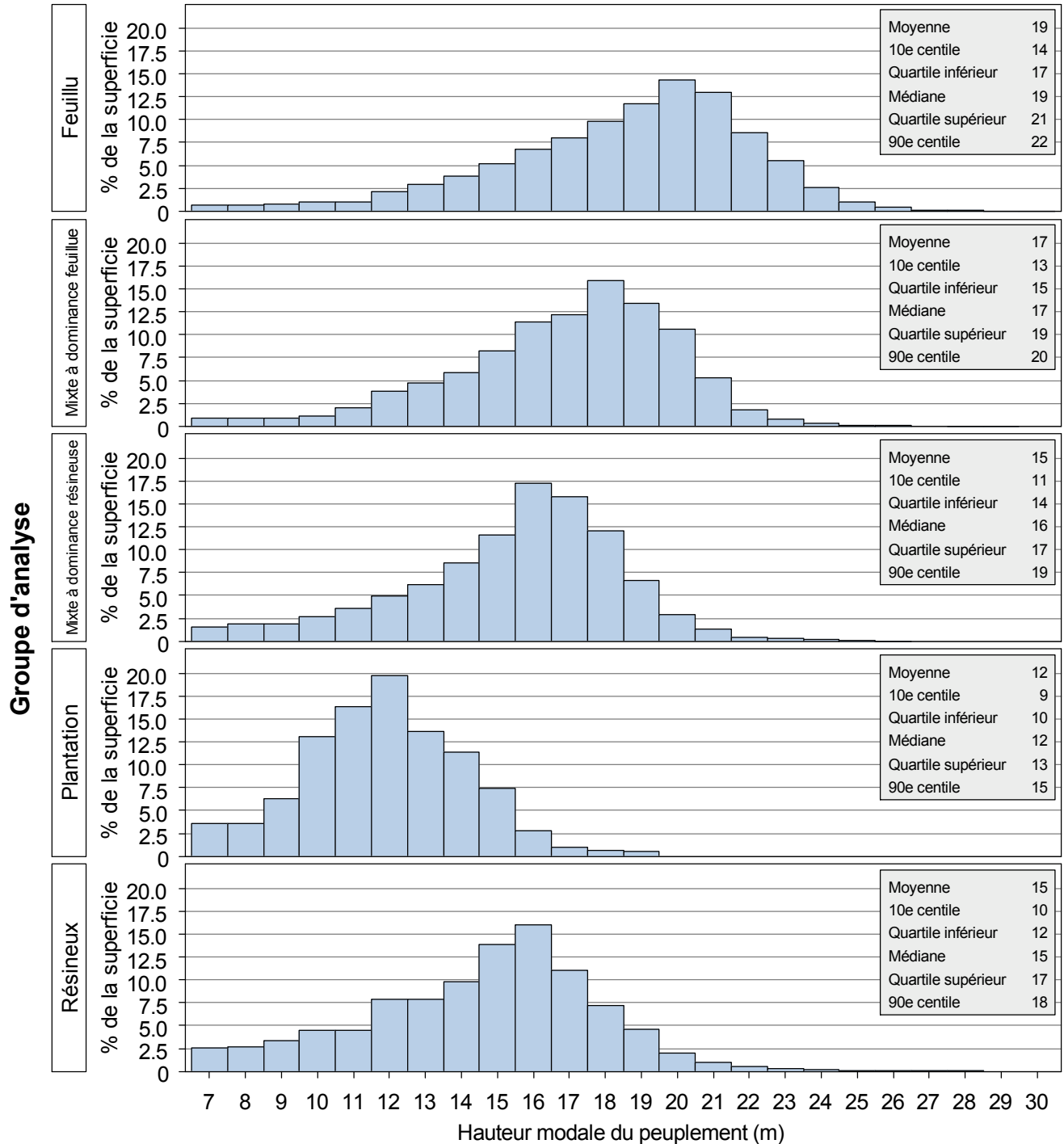
4.1 Portrait de la densité des peuplements

Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des densités des peuplements en fonction des groupes considérés.



4.2 Portrait de la hauteur des peuplements

Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des hauteurs (en mètres) des peuplements en fonction des groupes considérés. L'intervalle interquartile (différence entre le quartile supérieur et le quartile inférieur) est une statistique intéressante qui permet d'évaluer la variabilité de la hauteur à l'intérieur des groupes.



5. Regroupement des densités et des hauteurs des peuplements

5.1 Méthode

Afin de considérer les gradients anticipés des variables dendrométriques comme la surface terrière et le volume marchand brut à l'échelle des peuplements, on a défini en fonction de la distribution des valeurs de densité et de hauteur des sous-groupes appartenant à certains groupes synthèses de la composition en essences. Le choix de ces deux attributs de la stratification écoforestière est justifié par leur corrélation relativement élevée avec les variables dendrométriques d'intérêt (Husch et al. 2003).

La méthode qui permet de considérer les valeurs de densité et de hauteur est basée sur les centiles (30e, médiane et 70e) en superficie de ces deux variables. Ces valeurs de centiles permettent de définir 2 (> ou < à la médiane) ou 3 (<30e centile, entre le 30e et le 70e et >70e centile) sous-groupes de superficie relativement homogène, et ce, autant dans le cas de la densité que de la hauteur. En fonction de la superficie des groupes synthèses de la composition en essences créés à la section 3, on détermine la possibilité de scinder ces groupes en tenant compte des sous-groupes de densité et de hauteur, de façon à obtenir des strates finales dont la superficie se situe à l'intérieur des balises de superficies minimale et maximale définies précédemment. Ainsi, les groupes synthèses des essences demeurent intacts (cas de faible superficie où aucun sous-groupe n'a été défini) ou sont scindés en 2 (cas où un seul des deux attributs est considéré), 4, 6 ou 9 sous-groupes. Dans les cas particuliers où on a défini un nombre inégal de sous-groupes entre la densité et la hauteur (cas avec 2 ou 6 sous-groupes), on retient un plus grand nombre de sous-groupes de l'attribut ayant le plus grand intervalle interquartile des valeurs standardisées.

5.2 Résultat

Parmi les 23 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements, 21 ont été scindés en 2 à 4 sous-groupes en fonction des valeurs de densité et de hauteur. Il en résulte un nombre final de 57 strates d'échantillonnage. L'étendue des valeurs de densité et de hauteur par strate d'échantillonnage est présentée dans le tableau qui suit.

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)	
Type	Essence	Nom		Min.	Max.	Min.	Max.
F	BJ30BP20EO20ES10SB10	F BJ30BP20EO20ES10SB10	80 15	25	95	7	17
		F BJ30BP20EO20ES10SB10	80 20	25	95	18	24
	BJ50ES20EO10	F BJ50ES20EO10	80 18	25	95	8	20
		F BJ50ES20EO10	80 21	25	95	20	25
	BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	F BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	70 17	25	75	7	30
		F BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	90 13	85	95	7	16
		F BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	90 17	85	95	16	24
	BP60PE10EO10SB10	F BP60PE10EO10SB10	80 13	25	95	7	17
		F BP60PE10EO10SB10	80 20	45	95	18	24
	EO30ES20BP20PE10BJ10	F EO30ES20BP20PE10BJ10	70 18	25	75	10	25
		F EO30ES20BP20PE10BJ10	90 18	85	95	7	25
	ES30BJ30EO20BP10	F ES30BJ30EO20BP10	70 20	35	75	8	26
		F ES30BJ30EO20BP10	90 17	85	95	7	19
		F ES30BJ30EO20BP10	90 20	85	95	19	26

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)		
Type	Essence	Nom		Min.	Max.	Min.	Max.	
F	ES50EO10BJ10HG10BP10	F ES50EO10BJ10HG10BP10	70 20	35	75	12	28	
		F ES50EO10BJ10HG10BP10	90 17	85	95	8	19	
		F ES50EO10BJ10HG10BP10	90 20	85	95	19	26	
	ES60BJ20EO10	F ES60BJ20EO10	70 22	45	75	21	28	
		F ES60BJ20EO10	85 14	25	95	12	20	
		F ES60BJ20EO10	90 22	85	95	21	26	
	ES60HG20BJ10	F ES60HG20BJ10	85 21	45	95	13	26	
	ES80BJ10	F ES80BJ10	70 22	35	75	21	28	
		F ES80BJ10	85 14	35	95	14	20	
		F ES80BJ10	90 22	85	95	21	28	
	PE40BP30EO10SB10	F PE40BP30EO10SB10	70 19	25	75	7	25	
		F PE40BP30EO10SB10	90 13	85	95	7	16	
		F PE40BP30EO10SB10	90 19	85	95	16	25	
	PE60BP20SB10	F PE60BP20SB10	70 17	35	75	7	28	
		F PE60BP20SB10	90 17	85	95	7	29	
MF	BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	65	25	65	7	18	
		MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	20	65	65	19	23	
		MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	17	80	75	95	7	18
		MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	20	80	75	95	19	26
	BP30EO10BJ10SB30EU10	MF BP30EO10BJ10SB30EU10	70 13	25	75	7	15	
		MF BP30EO10BJ10SB30EU10	70 18	25	75	16	23	
		MF BP30EO10BJ10SB30EU10	90 13	85	95	7	15	
		MF BP30EO10BJ10SB30EU10	90 18	85	95	16	26	
	ES20EO10BJ10BP10SB20	MF ES20EO10BJ10BP10SB20	80 16	25	95	9	17	
		MF ES20EO10BJ10BP10SB20	80 19	45	95	18	24	
	PE30BP20SB20	MF PE30BP20SB20	80 13	25	95	7	17	
		MF PE30BP20SB20	80 19	25	95	17	29	
MR	SB20TO10EN10EU10BP20EO10	MR SB20TO10EN10EU10BP20EO10	17	75	25	95	7	25
	SB30EU20BP20EO10	MR SB30EU20BP20EO10	60 17	25	65	16	24	
		MR SB30EU20BP20EO10	75 10	25	95	7	16	
		MR SB30EU20BP20EO10	80 17	75	95	16	26	

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)	
Type	Essence	Nom		Min.	Max.	Min.	Max.
MR	SB50EB10BP20EO10	MR SB50EB10BP20EO10	80 12	25	95	7	15
		MR SB50EB10BP20EO10	80 17	35	95	15	23
PL	RZ50SB10BP10PE10	PL RZ50SB10BP10PE10	85 10	25	95	7	11
		PL RZ50SB10BP10PE10	85 13	35	95	12	19
R	EN60SB10ML10	R EN60SB10ML10	65 12	25	95	7	15
		R EN60SB10ML10	65 16	25	95	15	23
	EU30SB20TO10PG10BP10	R EU30SB20TO10PG10BP10	60 13	25	65	7	16
		R EU30SB20TO10PG10BP10	60 18	25	65	16	28
		R EU30SB20TO10PG10BP10	80 13	75	95	7	16
		R EU30SB20TO10PG10BP10	80 18	75	95	16	27
	SB60EU10EN10BP10	R SB60EU10EN10BP10	60 14	25	65	7	21
		R SB60EU10EN10BP10	80 14	75	95	7	21

6. Allocation des placettes-échantillons aux strates d'échantillonnage

6.1 Méthode et analyse

La méthode de compilation forestière qui sera utilisée dans la production des estimations de variables dendrométriques par essence à l'échelle des strates, des peuplements ou des forels est telle qu'elle exige un minimum d'observations des essences pour qu'on puisse être en mesure de les estimer. À l'opposé, au-delà d'un certain seuil, il n'est probablement pas utile d'établir l'échantillonnage de façon strictement proportionnelle à la superficie des peuplements monospécifiques, composés d'une combinaison d'essences très fréquente ou occupant une très grande superficie. Par conséquent, les spécificités de chaque groupe synthèse de la composition en essences des peuplements de même que le nombre de placettes qui leur est alloué selon l'hypothèse initiale dictent la pertinence de maintenir ou non une allocation strictement proportionnelle aux superficies. Les éléments à analyser pour ensuite préciser les ajustements de l'allocation aux groupes synthèses des essences sont les suivants :

- 1) L'importance relative des essences (section 2.2) et le nombre de placettes prévu par essence identifiée sur la carte écoforestière
- 2) Le nombre de placettes prévu par groupe synthèse de la composition en essences
- 3) La diversité des combinaisons d'essences et de leur surface terrière relative associée

Il est difficile d'établir des règles absolues qui dicteraient de façon objective les ajustements à appliquer car ceux-ci dépendent de la diversité des éléments à considérer propre à chaque projet. Quelques constats concernant chacun des éléments d'analyse considérés peuvent néanmoins être soulevés.

1) Le tableau de l'importance relative des essences (section 2.2) permet d'identifier grossièrement les essences pour lesquelles on vise des estimations. Les essences principales présentant une importance relative supérieure à toutes les autres essences dans l'unité de sondage 1415CE sont les suivantes :

SB, ES, BP, BJ, EO, PE, EU

Il faut donc s'assurer d'avoir un échantillonnage adéquat de ces essences pour obtenir des estimations de qualité.

À l'opposé, les essences ayant moins de 1 % d'importance relative (tous les types de couvert confondus) sont généralement trop marginales pour qu'un ajustement de l'intensité d'échantillonnage soit justifié. Ces essences sont les suivantes :

PG, SE, FX, FI, ML, PB, PU, PR, FO, PI, CR, EV, TA, FH, PA, FR, MH

Enfin, certaines essences ont une importance relativement faible, mais sont non marginales (1 % à 5 %) :

EN, EB, TO, RX, HG, RZ, FT, ER

Si l'on vise des estimations fiables, au minimum à l'échelle de l'unité de sondage, les peuplements où on a identifié ces essences avec une importance relative faible pourraient nécessiter un plus grand nombre de placettes que ce qui a été prévu initialement.

Le nombre de placettes des essences cartographiées qui résulte d'une allocation proportionnelle à la superficie peut être évalué en calculant, pour chaque essence, le rapport entre la superficie (ha) où l'essence est identifiée sur la carte et la valeur initiale du facteur d'expansion (115 ha/PET). Le tableau qui suit présente cette information. On a seulement utilisé dans le calcul les superficies où le pourcentage de l'essence est de 20 % ou plus afin de ne pas tenir compte des peuplements où l'essence n'occupe que 10 % de la surface terrière totale (essence compagne).

Essence			Nombre de placettes par groupe d'analyse				
Type	Code	Nom descriptif	F	MF	MR	R	Tous
Feuillue	BJ	Bouleau jaune	269	145	16	0	430
	BP	Bouleau blanc (à papier)	243	234	117	10	605
	CR	Chêne rouge	1	0	0	0	1
	EO	Érable rouge	181	96	20	0	298
	ER	Érables	16	10	2	0	28
	ES	Érable à sucre	389	53	1	0	443
	FH	Feuillus sur station humide	0	0	0	0	0
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	2	2	3	1	6
	FN	Feuillus non commerciaux	7	3	1	0	11
	FO	Frêne noir	1	0	0	0	1
	FR	Frênes	0	0	0	0	0
	FT	Feuillus tolérants à l'ombre	8	1	0	0	8
	HG	Hêtre à grandes feuilles	54	0	0	0	54
	PE	Peupliers	166	90	15	1	272
	TA	Tilleul d'Amérique	0	0	0	0	0
Résineuse	EB	Épinette blanche	0	7	11	7	25
	EN	Épinette noire	0	7	18	54	80
	EU	Épinette rouge	1	43	80	65	188
	EV	Épinette de Norvège	0	0	0	1	1
	MH	Mélèze hybride	0	0	0	0	0
	ML	Mélèze laricin	0	0	2	13	15
	PB	Pin blanc	0	1	4	6	11
	PG	Pin gris	0	2	4	11	17
	PI	Pins	0	0	0	0	1
	PR	Pin rouge	0	0	1	3	4
	PU	Pruche de l'Est	1	4	1	0	6
	RZ	Résineux planté indéterminé	0	11	10	17	38
	SB	Sapin baumier	56	295	166	111	629
	SE	Sapin et épinette blanche	1	2	1	0	4
TO	Thuya occidental	0	13	19	22	53	

2) Le nombre de placettes prévu par groupe synthèse de la composition en essences est ajusté en fonction du nombre en soi. C'est-à-dire que dans les cas où il est prévu d'établir moins de 30 placettes par groupe, on considère que ce nombre est insuffisant et on tente d'ajuster la prescription à la hausse. Dans le cas contraire, lorsqu'on constate qu'un groupe a un nombre de placettes très élevé par rapport aux autres groupes, le nombre de placettes prescrit est ajusté à la baisse.

3) On juge la diversité des groupes synthèses des essences formés en calculant un indice de diversité nommé « Indice de Shannon » (Spellerberg, 2008). Cet indice permet de tenir compte du nombre d'essences distinctes et de l'importance de chacune d'elles en proportion de la surface terrière totale, et ce, pour

l'ensemble des peuplements constituant un groupe synthèse donné. L'indice, une fois transformé, permet de comparer directement les groupes synthèses entre eux et ainsi déterminer les groupes les plus variables. On emploie par la suite cet indicateur pour moduler la prescription afin d'ajouter des placettes aux groupes qui ont un faible nombre de placettes et qui ont une valeur de l'indice élevé ou, dans le cas contraire, de diminuer le nombre de placettes des groupes qui ont un nombre élevé de placettes et qui ont une valeur de l'indice faible.

Indice de diversité de Shannon	Groupe synthèse des essences		Nombre de placettes (Fe=115 ha/PET)
	Type	Nom	
12.52	MR	SB20TO10EN10EU10BP20EO10	38
9.82	MF	ES20EO10BJ10BP10SB20	25
8.64	MF	BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	110
8.63	R	EU30SB20TO10PG10BP10	64
8.53	MF	BP30EO10BJ10SB30EU10	143
8.21	MR	SB30EU20BP20EO10	86
8.07	F	BJ30BP20EO20ES10SB10	34
7.92	MF	PE30BP20SB20	77
7.84	PL	RZ50SB10BP10PE10	43
7.75	F	EO30ES20BP20PE10BJ10	51
7.66	F	BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	53
7.23	F	ES30BJ30EO20BP10	59
6.59	F	PE40BP30EO10SB10	67
6.45	MR	SB50EB10BP20EO10	52
6.05	F	ES50EO10BJ10HG10BP10	76
5.17	F	BJ50ES20EO10	56
5.05	R	SB60EU10EN10BP10	46
4.70	F	BP60PE10EO10SB10	30
4.48	R	EN60SB10ML10	36
3.87	F	PE60BP20SB10	46
3.86	F	ES60BJ20EO10	55
3.43	F	ES60HG20BJ10	28
2.29	F	ES80BJ10	60

6.2 Résultats

Les différents ajustements qui ont été apportés au nombre de placettes alloué à chacun des groupes synthèses sont présentés dans le tableau qui suit. Ces ajustements ont été appliqués à la suite de l'analyse des trois éléments à considérer décrits à la section précédente.

Intensité d'échantillonnage		Facteur d'expansion (ha / PET)	Groupe d'analyse Type et essences	Superficie		Allocation des placettes (n)				
Groupe	Niveau			(ha)	(%)	Initiale	Ajustée	Écart		
Initiale	0%	115	F BJ50ES20EO10	6 493	4,2%	56	56	0		
			F BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	6 071	4,0%	53	53	0		
			F EO30ES20BP20PE10BJ10	5 813	3,8%	51	51	0		
			F ES30BJ30EO20BP10	6 834	4,5%	59	59	0		
			F ES60BJ20EO10	6 340	4,1%	55	55	0		
			F PE40BP30EO10SB10	7 671	5,0%	67	67	0		
			F PE60BP20SB10	5 290	3,4%	46	46	0		
			MR SB30EU20BP20EO10	9 876	6,4%	86	86	0		
			MR SB50EB10BP20EO10	5 957	3,9%	52	52	0		
			R EU30SB20TO10PG10BP10	7 337	4,8%	64	64	0		
			R SB60EU10EN10BP10	5 274	3,4%	46	46	0		
				72 957	47,5%	634	634	0		
Diminuée	-25%	153	MF BP30EO10BJ10SB30EU10	16 429	10,7%	143	107	-36		
			MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	12 680	8,3%	110	94	-17		
	-15%	135	MF PE30BP20SB20	8 801	5,7%	77	65	-11		
			-10%	128	F ES50EO10BJ10HG10BP10	8 693	5,7%	76	68	-8
					F ES80BJ10	6 957	4,5%	60	54	-6
				53 561	34,9%	466	388	-77		
Augmentée	+30%	88	F BJ30BP20EO20ES10SB10	3 863	2,5%	34	44	10		
			F BP60PE10EO10SB10	3 497	2,3%	30	40	9		
			MR SB20TO10EN10EU10BP20EO10	4 376	2,9%	38	49	11		
			PLANTATION RZ50SB10BP10PE10	4 974	3,2%	43	56	13		
			R EN60SB10ML10	4 183	2,7%	36	47	11		
	+50%	77	F ES60HG20BJ10	3 185	2,1%	28	42	14		
			MF ES20EO10BJ10BP10SB20	2 866	1,9%	25	37	12		
				26 944	17,6%	234	315	81		

En raison de la méthode d'échantillonnage appliquée liée au processus de réalisation du plan de sondage, il peut y avoir des écarts entre le nombre de placettes planifié par strate d'échantillonnage (tableau précédent, colonne 'Ajustée') et le nombre de placettes final. Les résultats finaux sont présentés dans le tableau suivant.

7. Synthèse des strates définies et de l'allocation des PET

Le tableau suivant présente les strates finales formées, leur superficie, le nombre de PET à implanter et le facteur d'expansion. Noter le recalcul des facteurs d'expansion pour la considération d'un nombre entier de PET à implanter, et non de fraction de PET.

La base de données géographiques personnelle des placettes-échantillons temporaires du 5e inventaire (PET5.mdb) intègre les informations relatives aux PET du tableau suivant. La table « PLAN_ECHAN » présente les strates d'échantillonnage, leur superficie ainsi que le nombre de placettes qui ont été établies dans celles-ci. À noter que les superficies dans les produits de diffusion ont été recalculées afin d'obtenir une valeur précise de la superficie incluse dans les strates d'échantillonnage et que le nombre de PET a été révisé. Cela puisque les placettes planifiées ne peuvent pas toujours être implantées, par exemple en raison d'une perturbation post-photo ou d'inaccessibilité, et de nouvelles virées de trois ou quatre placettes sont alors générées afin d'obtenir le nombre total de placettes alloué à l'US. La table « PLAN_PEE_STRATE » fait le lien entre les géocodes de la carte écoforestière originale et les strates d'échantillonnage tandis que la table « PLAN_COMPOSANTE_FACTEXP_STR » présente le facteur d'expansion des strates d'échantillonnages recalculé en fonction de la superficie et du nombre de PET implantées.

Strate d'échantillonnage			Superficie		PET	PET cumulée		Facteur d'expansion
Numéro	Nom		Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	%	ha / PET
1	MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	80 20	5 585	3,6%	44	44	3,3%	127
2	MF BP30EO10BJ10SB30EU10	90 13	4 868	6,8%	30	74	5,5%	162
3	MF BP30EO10BJ10SB30EU10	70 18	4 749	9,9%	29	103	7,7%	164
4	MR SB30EU20BP20EO10	80 17	4 693	13,0%	44	147	11,0%	107
5	MF BP30EO10BJ10SB30EU10	90 18	4 649	16,0%	24	171	12,8%	194
6	MF PE30BP20SB20	80 19	4 463	18,9%	26	197	14,7%	172
7	MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	80 17	4 415	21,8%	21	218	16,3%	210
8	MR SB20TO10EN10EU10BP20EO10	75 17	4 376	24,6%	47	265	19,8%	93
9	F EO30ES20BP20PE10BJ10	90 18	4 351	27,5%	35	300	22,4%	124
10	MF PE30BP20SB20	80 13	4 338	30,3%	28	328	24,5%	155
11	F BJ50ES20EO10	80 21	4 076	32,9%	38	366	27,4%	107
12	MR SB30EU20BP20EO10	75 10	4 063	35,6%	40	406	30,3%	102
13	R SB60EU10EN10BP10	80 14	3 922	38,2%	33	439	32,8%	119
14	F PE60BP20SB10	90 17	3 908	40,7%	33	472	35,3%	118
15	F ES50EO10BJ10HG10BP10	90 20	3 780	43,2%	39	511	38,2%	97
16	F ES80BJ10	85 14	3 254	45,3%	27	538	40,2%	121
17	F PE40BP30EO10SB10	90 13	3 233	47,4%	19	557	41,6%	170
18	F ES60HG20BJ10	85 21	3 185	49,5%	51	608	45,4%	62
19	R EU30SB20TO10PG10BP10	80 18	3 147	51,5%	22	630	47,1%	143
20	F ES60BJ20EO10	85 14	3 127	53,6%	34	664	49,6%	92

Strate d'échantillonnage			Superficie		PET	PET cumulée		Facteur d'expansion
Numéro	Nom		Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	%	ha / PET
21	MR SB50EB10BP20EO10	80 17	3 122	55,6%	28	692	51,7%	112
22	PL RZ50SB10BP10PE10	85 13	2 841	57,4%	40	732	54,7%	71
23	MR SB50EB10BP20EO10	80 12	2 835	59,3%	16	748	55,9%	177
24	F ES30BJ30EO20BP10	90 20	2 641	61,0%	16	764	57,1%	165
25	F PE40BP30EO10SB10	90 19	2 525	62,7%	22	786	58,7%	115
26	F ES50EO10BJ10HG10BP10	90 17	2 510	64,3%	10	796	59,5%	251
27	F BJ50ES20EO10	80 18	2 418	65,9%	28	824	61,6%	86
28	F BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	90 13	2 405	67,4%	17	841	62,9%	141
29	F ES50EO10BJ10HG10BP10	70 20	2 403	69,0%	16	857	64,1%	150
30	F ES80BJ10	90 22	2 380	70,5%	17	874	65,3%	140
31	F ES30BJ30EO20BP10	70 20	2 353	72,1%	17	891	66,6%	138
32	F BJ30BP20EO20ES10SB10	80 20	2 352	73,6%	29	920	68,8%	81
33	MF BP30EO10BJ10SB30EU10	70 13	2 163	75,0%	12	932	69,7%	180
34	PL RZ50SB10BP10PE10	85 10	2 133	76,4%	17	949	70,9%	125
35	R EN60SB10ML10	65 16	2 127	77,8%	30	979	73,2%	71
36	R EN60SB10ML10	65 12	2 057	79,1%	25	1 004	75,0%	82
37	F BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	90 17	2 014	80,5%	20	1 024	76,5%	101
38	F PE40BP30EO10SB10	70 19	1 913	81,7%	20	1 044	78,0%	96
39	F BP60PE10EO10SB10	80 20	1 847	82,9%	20	1 064	79,5%	92
40	F ES30BJ30EO20BP10	90 17	1 839	84,1%	18	1 082	80,9%	102
41	F ES60BJ20EO10	90 22	1 789	85,3%	22	1 104	82,5%	81
42	MF ES20EO10BJ10BP10SB20	80 19	1 656	86,3%	24	1 128	84,3%	69
43	R EU30SB20TO10PG10BP10	80 13	1 653	87,4%	15	1 143	85,4%	110
44	F BP30EO20BJ10PE10ES10SB10	70 17	1 652	88,5%	18	1 161	86,8%	92
45	F BP60PE10EO10SB10	80 13	1 650	89,6%	23	1 184	88,5%	72
46	F BJ30BP20EO20ES10SB10	80 15	1 511	90,6%	25	1 209	90,4%	60
47	F EO30ES20BP20PE10BJ10	70 18	1 463	91,5%	10	1 219	91,1%	146
48	F ES60BJ20EO10	70 22	1 424	92,4%	6	1 225	91,6%	237
49	R EU30SB20TO10PG10BP10	60 13	1 402	93,4%	13	1 238	92,5%	108
50	MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	65 17	1 394	94,3%	10	1 248	93,3%	139
51	F PE60BP20SB10	70 17	1 381	95,2%	17	1 265	94,5%	81
52	R SB60EU10EN10BP10	60 14	1 352	96,0%	13	1 278	95,5%	104
53	F ES80BJ10	70 22	1 324	96,9%	9	1 287	96,2%	147
54	MF BJ30EO10BP10ES10SB20EU10	65 20	1 286	97,7%	8	1 295	96,8%	161

Strate d'échantillonnage			Superficie		PET	PET cumulée		Facteur d'expansion
Numéro	Nom		Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	%	ha / PET
55	MF ES20EO10BJ10BP10SB20	80 16	1 210	98,5%	19	1 314	98,2%	64
56	R EU30SB20TO10PG10BP10	60 18	1 135	99,3%	12	1 326	99,1%	95
57	MR SB30EU20BP20EO10	60 17	1 120	100,0%	12	1 338	100,0%	93

RÉFÉRENCES

Daigle, G., et L.-P. Rivest (2010). Analyses de regroupement des parcelles de l'UAF 012-54 à partir des variables photo-interprétées. Québec, Service de consultation statistique, Université Laval, 25 p.

Husch, B., T.W. Beers et J.A. Kershaw (2003). Forest mensuration. Fourth edition. John Wiley & Sons, Inc. New-York. 443 p.

MFFP (2015). Méthode de distribution des placettes dans les unités de sondage dans le cadre du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional de la DIF. Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs. Direction des inventaires forestiers. 10 pages.

MFFP (2017). Cartographie du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional – Méthodes et données associées. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction des inventaires forestiers. 107 pages. Accessible en ligne à l'adresse : http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/pdf/carto_5E_methodes_donnees.pdf

SAS Institute Inc. (2010). SAS/STAT 9.22 User's Guide. Cary, NC., SAS Institute Inc.

Spellerberg, I.F. (2008). Shannon-Wiener Index dans 'Encyclopedia of Ecology'. Elsevier B.V. pages 3249-3252.